

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-33-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, des travaux de remise en état du parking de la Sambière par les services techniques de Barfleur, prévus le mercredi 08 juillet 2020 de 8h à 12h,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Sambière, afin de permettre aux services techniques de la commune de Barfleur d'intervenir, le mercredi 08 juillet 2020 de 8h à 12h.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les agents municipaux.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 07 juillet 2020

L'adjointe par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT

